

Le jeudi 8 novembre 2007, les adhérents du groupe de marche ont décidé plusieurs modifications au titre du fonctionnement de la section.

- Création d'une cotisation de la section d'un montant de 10 €, s'ajoutant à compter du 1^{er} janvier 2008 à la cotisation statutaire de l'association ;
- Il est possible de questionner le responsable de l'activité afin de connaître l'état des finances, d'être informé sur les projets de dépenses de l'année en cours (transports par le car, séjours, repas de fin d'année etc....) ;
- Report possible au vendredi de la sortie du jeudi (journée). Le répondeur de l'association fonctionnant le mercredi soir, donnerait alors toute information utile en cas de report.

NB : avant toute inscription à une sortie prévue en car, la personne devra s'être assurée qu'elle peut se rendre disponible le vendredi.

- Adoption du principe de payer jusqu'à 20 € la sortie en car ;
- Lors d'un déplacement en car à destination d'un lieu touristique, possibilité d'accepter des personnes extérieures à l'association, qui ne bénéficieraient que du transport (gestion libre de leur emploi du temps sur place) ;
- Fixation de l'indemnité de covoiturage à 0.30 € / km sur la base de 4 ou 5 passagers dans un véhicule (au lieu de 0.27 €). Un nouveau barème sera établi.